

**RESPECT DES DROITS DES PATIENTS EN
HOPITAL PSYCHIATRIQUE
GRILLE D'EVALUATION
OUTIL D'INSPECTION POUR LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE
PSYCHIATRIE AIGUE
(PSYCHIATRIE DE L'AGE AVANCE)**

ETABLISSEMENT								
DATE PRECEDENTE INSPECTION				DATE INSPECTION				
NOMBRE DE LITS	A			TYPE D'OCCUPATION LORS DE L'INSPECTION	A	B	C	
INSPECTEURS								
ASSOC. FAITIERE	<input type="checkbox"/> FHV <input type="checkbox"/> CHUV							
DIRECTION MEDICALE				DIRECTION DES SOINS				
MEDECIN CHEF/FE DE SERVICE				INFIRMIER/ERE CHEF/FE				

Norme 1 : Les droits des patients, la dignité et l'intimité sont préservés

1.1	Les droits des patients sont connus, respectés et exercés	<input type="checkbox"/> atteint
		<input type="checkbox"/> partiellement atteint
		<input type="checkbox"/> non atteint
		<input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient ou son représentant thérapeutique peut accéder au dossier du patient <input type="checkbox"/> Il reçoit toutes les informations nécessaires à son séjour durant son hospitalisation (règlement hospitalier, voies de recours, plaintes, condition et organisation de séjour, etc.) <input type="checkbox"/> Il est associé à la définition de son plan de traitement <input type="checkbox"/> Il a droit au respect de la confidentialité des données le concernant <input type="checkbox"/> Le personnel prend connaissance des directives anticipées/plan de crise conjoint du patient. Il identifie son représentant légal ou thérapeutique <input type="checkbox"/> Il applique une procédure explicite en cas de refus de traitement <input type="checkbox"/> Il informe le patient de son diagnostic, de sa maladie, de son traitement et des risques liés, ainsi que de l'évolution de son état de santé		

1.2	L'estime personnelle est préservée, une préoccupation est portée sur l'apparence	<input type="checkbox"/> atteint
		<input type="checkbox"/> partiellement atteint
		<input type="checkbox"/> non atteint
		<input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel porte une attention aux choix vestimentaires du patient et les respecte <input type="checkbox"/> La fréquence des soins d'hygiène est fixée en fonction des besoins individuels <input type="checkbox"/> Une attention particulière est portée à l'image corporelle <input type="checkbox"/> L'habillement préserve l'intimité et la dignité		

1.3	Des mesures sont prises pour préserver l'intimité du patient. Sa sphère privée et identitaire est respectée	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient peut disposer de ses affaires personnelles <input type="checkbox"/> Il peut recevoir ses invités d'une manière qui respecte l'intimité <input type="checkbox"/> Il peut accéder à un espace individuel pour se ressourcer <input type="checkbox"/> Le personnel est attentif à préserver l'intimité du patient (porte fermée durant les soins, etc.) <input type="checkbox"/> Il frappe à la porte de la chambre avant d'entrer <input type="checkbox"/> Il est attentif aux sources d'odeurs et aux perturbations sonores (radio, TV, etc.) <input type="checkbox"/> Les indications de soins sont à l'abri des regards <input type="checkbox"/> Un règlement détermine les modalités des fouilles en présence du patient		

1.4	L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières et prend en compte les goûts individuels	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient peut choisir et/ou demander une adaptation du menu <input type="checkbox"/> Le personnel (y compris la cuisine) dispose des données écrites concernant les goûts et les habitudes alimentaires antérieures (préférences, aversions, habitudes de consommation) <input type="checkbox"/> Il est assis à la table et connaît le menu pour pouvoir le nommer aux personnes le nécessitant <input type="checkbox"/> Il propose des repas dressés et décorés dans les règles de l'art culinaire (favorise le séquençage pour les patients le nécessitant) <input type="checkbox"/> Les locaux sont accueillants et adaptés à la prise des repas <input type="checkbox"/> Les heures de repas sont similaires aux coutumes habituelles et les patients mangent selon leur rythme <input type="checkbox"/> L'aide au repas est adaptée aux capacités du patient		

1.5	L'autonomie du patient est favorisée au travers des différents actes de la vie quotidienne	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel évalue les ressources du patient dans les AVQ/AIVQ et met en place des mesures pour développer et/ou maintenir son autonomie <input type="checkbox"/> Il évalue et met en place des mesures pour répondre aux déficits sensoriels et cognitifs <input type="checkbox"/> Il met à disposition des moyens auxiliaires adaptés en fonction des besoins identifiés et entretient le matériel régulièrement		

Norme 2 : La sécurité et l'accès à des soins de qualité sont assurés

2.1	Des mesures sécuritaires adaptées au patient et au personnel sont entreprises	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> La sécurité des patients et du personnel est assurée par un concept de sécurité et de prévention. Les instructions sont clairement affichées <input type="checkbox"/> Le personnel connaît les protocoles d'urgence et de gestion de crise <input type="checkbox"/> Le patient dispose d'un système d'appel (chambre, douche, wc) <input type="checkbox"/> Le patient avec handicap physique bénéficie d'un environnement sécurisé et adapté <input type="checkbox"/> L'accompagnement de nuit est spécifié (surveillances spécifiques, tournées, etc.)		

2.2	Des mesures en matière de prévention et de promotion de la santé sont proposées aux patients	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Les risques de carences et excès alimentaires sont repérés et des propositions sont faites en conséquence <input type="checkbox"/> Le personnel propose des espaces d'échanges individuels et/ou collectifs axés sur la connaissance de la maladie, la prévention de la rechute et l'éducation à la santé (addictions, prise/perte de poids, chute, etc.) <input type="checkbox"/> Une politique de contrôle et de réduction des risques en matière de consommation de substances addictives est élaborée et appliquée		

2.3	La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> La pharmacie est sécurisée conformément aux dispositions légales (y compris pour les stupéfiants) <input type="checkbox"/> Les modalités de distribution de la médication respectent la confidentialité <input type="checkbox"/> La distribution de médicaments et la supervision de leur prise sont assurées par du personnel habilité à le faire <input type="checkbox"/> Les médicaments sont préparés sur la base d'un ordre médical daté et signé <input type="checkbox"/> Les médicaments ne sont pas laissés sans surveillance <input type="checkbox"/> Les règles d'utilisation des réserves sont définies et respectées. L'efficacité des réserves données est évaluée		

2.4	Les prestations de soins somatiques sont accessibles	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient a accès à des consultations auprès de médecins spécialistes (gynécologue, dentiste, ophtalmologue, etc.) <input type="checkbox"/> Ses besoins en termes de soins sont identifiés et une réponse adaptée est proposée <input type="checkbox"/> Les liens avec le réseau de soins à domicile sont maintenus <input type="checkbox"/> Un médecin somaticien est présent sur l'unité au moins une fois par semaine		

2.5	Le personnel s'adapte au rythme du patient. Les soins de base sont assurés	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel tient compte du rythme du patient et le mobilise avec confort <input type="checkbox"/> Il connaît les heures d'éveil et de repos du patient et les respecte dans la mesure du possible <input type="checkbox"/> Les techniques de manutention sont respectées en fonction du handicap <input type="checkbox"/> Les patients sont confortablement installés. Des soins de peau et de bouche sont donnés aux patients alités		

Norme 3 : L'accompagnement est adapté. Une communication respectueuse est favorisée

3.1	Les interactions sont constructives, respectueuses et favorisent un climat social qui permet de développer des relations appropriées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel apporte une attention et une réponse adaptées aux messages verbaux comme non verbaux <input type="checkbox"/> Il utilise des outils de communications spécifiques avec les personnes présentant des troubles cognitifs <input type="checkbox"/> Il vouvoie les patients <input type="checkbox"/> Il intègre les patients dans les conversations tout en respectant la confidentialité <input type="checkbox"/> Il évite de parler et d'agir à la place de la personne <input type="checkbox"/> Il informe le patient de ce qui se passe va se passer pour lui et de manière plus générale dans le contexte hospitalier <input type="checkbox"/> Il fait appel à un interprète lorsque la situation le nécessite		

3.2	Le maintien de relations avec l'extérieur est favorisé	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient dispose de ses moyens de communication habituels <input type="checkbox"/> Il a la possibilité de sortir du site <input type="checkbox"/> Il est encouragé à entretenir des liens avec ses proches et peut recevoir ses visites <input type="checkbox"/> Les proches sont intégrés dans la prise en charge et leur participation est favorisée <input type="checkbox"/> Les liens avec l'extérieur sont favorisés		

3.3	Des activités à visée thérapeutiques et socioculturelles sont proposées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le patient peut accéder à des activités thérapeutiques <input type="checkbox"/> Il dispose d'un programme de soins et d'activités individuelles et collectives planifié en lien avec son projet thérapeutique <input type="checkbox"/> Dans ce cadre, le personnel organise des groupes thérapeutiques de patients autour de diverses thématiques (par exemple, groupe de parole, de fonctionnement, de pratique sportive, etc.) <input type="checkbox"/> Il veille à soutenir les patients dans leur gestion du temps libre		

Norme 4 : Le dossier retrace la réalisation et l'évaluation du projet thérapeutique. Des protocoles sont définis et appliqués

4.1	Le patient dispose d'un projet thérapeutique fixé en interdisciplinarité	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Un recueil de données identifie les besoins, les souhaits, les capacités, les ressources et les limites du patient, éventuellement à l'aide d'outils d'évaluation <input type="checkbox"/> Un projet thérapeutique personnalisé est retracé dans le dossier <input type="checkbox"/> Il est élaboré avec le patient <input type="checkbox"/> Le projet, les objectifs et les actions sont évalués au minimum une fois par semaine en interdisciplinarité <input type="checkbox"/> Durant le séjour, au moins une rencontre est organisée avec l'entourage significatif du patient (le représentant légal, le réseau de soins, etc.) <input type="checkbox"/> Les observations sont régulièrement relevées et reflètent l'évolution du patient		

4.2	Les protocoles de mesures de contrainte (CSI et/ou attachements) sont appliqués conformément au cadre légal	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le formulaire individuel est systématiquement rempli pour chaque mesure de contrainte. Il contient :</p> <input type="checkbox"/> la précision du ou des risques que court le patient ou qu'il fait courir à l'entourage <input type="checkbox"/> une description d'autres mesures moins restrictives de liberté tentées et des raisons de leurs échecs <input type="checkbox"/> le type de mesure utilisé <input type="checkbox"/> le nom de la personne ayant ordonné la mesure <input type="checkbox"/> les horaires de son application et de sa durée <input type="checkbox"/> une évaluation individualisée du rythme et du contenu <input type="checkbox"/> une notification que l'information a été donnée à la personne concernée et/ou à son représentant thérapeutique		
<p>Le personnel :</p> <input type="checkbox"/> applique les directives de prise en charge et de sécurité conformément à la réglementation de l'utilisation des CSI en vigueur dans l'hôpital		

4.3	Les restrictions individuelles et contrats thérapeutiques sont argumentés et réévalués	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Toute restriction individuelle de liberté est argumentée, protocolée et réévaluée régulièrement <input type="checkbox"/> Elle contient un descriptif explicite, un programme détaillé de la mesure ainsi que les évaluations régulières et les conséquences prévues en cas de non-respect. Elle est appliquée et contrôlée <input type="checkbox"/> Les contrats thérapeutiques sont établis en collaboration avec le patient et/ou le représentant légal. Ils disposent d'une copie <input type="checkbox"/> Les patients sous mesures pénales ou PLAFA sont identifiés par tout le personnel		
4.4	Des protocoles de prévention et de gestion du potentiel suicidaire et de gestion de la violence sont établis et appliqués	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel connaît et utilise des outils d'évaluation du potentiel suicidaire et du risque de violence <input type="checkbox"/> Les risques sont systématiquement évalués à l'admission du patient. L'évaluation est poursuivie autant que nécessaire <input type="checkbox"/> Le contenu de l' évaluation reflète les éléments significatifs de la situation du patient <input type="checkbox"/> Elle se fait de manière pluridisciplinaire <input type="checkbox"/> Le personnel prend en considération les scénarios suicidaires dans ses propositions de traitement <input type="checkbox"/> Le patient participe à la réflexion et à l'élaboration de mesures préventives		
4.5	Une collaboration avec les réseaux de soins et de soutien est établie	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> L'établissement dispose d'une politique de collaboration avec les réseaux professionnels et avec l'entourage du patient <input type="checkbox"/> Le personnel connaît et collabore avec le réseau psycho-social de la région <input type="checkbox"/> Il s'assure de l'orientation et de la continuité de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Il prend toutes les mesures pour favoriser le retour dans le lieu d'hébergement (information de l'entourage, équipes mobiles, transports, etc.) <input type="checkbox"/> L'entourage et les proches sont associés au projet du patient avec son accord. Ils collaborent à la préparation de sa sortie <input type="checkbox"/> Une collaboration avec des personnes détachées du personnel soignant (exemple : aumônier, pairs aidants, etc.) est favorisée au sein de l'établissement		
4.6	Le personnel identifie, met en place et évalue des approches thérapeutiques en lien avec les Symptômes Comportementaux Psychologiques de la Démence (SCPD)	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel connaît et utilise des grilles d'évaluation spécifiques aux SCPD (échelle des troubles du comportement, guide d'évaluation clinique, grille d'observation comportementale, etc.) <input type="checkbox"/> Il identifie les facteurs déclenchants et protecteurs <input type="checkbox"/> Il propose différentes alternatives thérapeutiques pour gérer les comportements violents/pathologiques ou de crise <input type="checkbox"/> Il évalue régulièrement l'efficacité des thérapeutiques mises en place <input type="checkbox"/> Les proches et/ou les partenaires participent à la réflexion et/ou à l'élaboration de mesures préventives		

Norme 5 : Les prestations sont délivrées par du personnel ayant les compétences requises

5.1	L'encadrement des soignants est assuré et les ressources à disposition sont connues et utilisées	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Le personnel bénéficie de supervision et/ou l'intervention <input type="checkbox"/> Le responsable de l'équipe soignante est au bénéfice d'une formation en management ou en gestion d'équipe <input type="checkbox"/> L'établissement met à la disposition du personnel des ressources particulières en cas de situation de crise		
5.2	La politique du personnel encourage la formation	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> L'établissement possède une stratégie de formation pour l'ensemble du personnel <input type="checkbox"/> Le personnel suit des perfectionnements inhérents aux problématiques rencontrées <input type="checkbox"/> Il tient à jour ses connaissances dans les autres domaines rencontrés dans le cadre de la pratique (diabète, plaie, soins palliatif, etc.)		